



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
18 SEPTEMBRE 2018**

| | | | |
|-----------------|---|------|---|
| <u>PRÉSENTS</u> | : | Mme | I. GIANNATTASIO, Présidente |
| | | M. | A. CHARVET, Vice-Président |
| | | M. | R. PARTY, Secrétaire |
| | | Mmes | M. CONRAD, B. DESPLAND et C. DUBELLY HATINGUAIS |
| | | MM. | F. CAL SUAREZ, F. MERLON, P. MEYLAN, O. OBERSON et B. SCHOPFER |
| | | M. | P. BOUVIER, Maire |
| | | M. | R. HUGON, Adjoint |
| <u>EXCUSÉ</u> | | M. | X. BEUCHAT, Adjoint |

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MAI 2018

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 9 oui et 1 abstention.

2. PRESTATION DE SERMENT DE MME ALISON BRUHIN

Mme la Présidente donne lecture de la formule de serment, selon l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984. A l'appel de son nom, **Mme Alison Bruhin** lève la main droite et prête serment en disant « Je le jure ».

Il est pris acte que **Mme Bruhin** est dûment assermentée, conformément à la loi.

3. PRESTATION DE SERMENT DE M. YAN HOFFMANN

Mme la Présidente donne lecture de la formule de serment, selon l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984. A l'appel de son nom, **M. Yan Hoffmann** lève la main droite et prête serment en disant « Je le jure ».

Il est pris acte que **M. Hoffmann** est dûment assermenté, conformément à la loi.

4. DÉSIGNATIONS

a) Désignation de deux nouveaux membres de la commission des finances

Suite aux démissions de Mme Gay et M. Bono, **M. Party** propose **M. Hoffman**, seul intéressé à rejoindre cette commission.

Mme la Présidente met cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée par 11 oui et 1 abstention.

Il est pris acte de cette désignation.

b) Désignation d'un nouveau membre de la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie

Suite à la démission de Mme Gay, aucun autre membre n'est proposé. **M. Meylan**, Président de ladite commission, confirme que ce n'est pas nécessaire car ils sont déjà en nombre.

Mme la Présidente met cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

c) Désignation d'un nouveau membre de la commission des affaires sociales, sports et loisirs

Suite à la démission de Mme Gay, **Mme Dubelly Hatinguais** propose **Mme Bruhin** pour reprendre ce poste.

Mme la Présidente met cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée par 11 oui et une abstention.

Il est pris acte de cette désignation.

d) Désignation d'un nouveau membre de la commission des relations publiques et de la communication

Suite à la démission de M. Bono, **Mme Dubelly Hatinguais** propose **Mme Bruhin** pour reprendre ce poste.

Mme la Présidente met cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par 11 oui et 1 abstention.

Il est pris acte de cette désignation.

e) Désignation d'un nouveau membre de la commission ad hoc sécurité

Suite à la démission de M. Bono, **M. Party** propose **M. Hoffmann** pour reprendre ce poste.

Mme la Présidente met cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée par 11 oui et 1 abstention.

Il est pris acte de cette désignation.

5. ÉLECTION

a) Élection d'un nouveau Président de la commission des finances

Suite à la démission de M. Bono, **M. Meylan** propose **M. Charvet** à ce poste.

Mme la Présidente met cette proposition au vote.

M. Charvet est élu par 12 oui et 1 abstention.

Il est pris acte de cette élection.

6. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Décisions prises lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises

Suite au courrier de l'ACG du 28 juin 2018, **Mme la Présidente** demande si l'un(e) des Conseillers(ères) municipaux(ales) a l'intention de faire opposition aux décisions rendues le 20 juin dernier, soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC), au sujet :

- de l'octroi en 2019, par le biais du Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.-- à chaque nouvelle place de crèche créée;
- de la participation du Fonds intercommunal au financement 2019 du Bibliobus, pour un montant de CHF 720'000.--;
- au financement 2019, par le biais du Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.--;
- au financement 2019, par le biais du Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.--;
- de la participation 2019 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de CHF 450'000.--;
- du financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de CHF 1'000'000.--;
- de la participation 2019 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 7'000'000.--;
- de l'octroi, en 2019, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF 2'500'000.-- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.

Aucun(e) Conseiller(ère) municipal(e) ne souhaite faire valoir son droit d'opposition.

Il est donc pris acte de ces décisions.

7. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Promotions et 1^{er} Août 2018

M. Bouvier remercie sincèrement celles et ceux qui ont participé à ces deux manifestations. Il s'adresse plus particulièrement à **Mme Dubelly Hatinguais** et la félicite chaleureusement pour son très beau discours du 1^{er} Août. Si d'autres se sentaient l'âme d'un(e) orateur(trice), il est tout à fait enclin à laisser sa place... Il remercie encore l'Amicale des sapeurs-pompiers pour son fidèle engagement.

M. Hugon complète et adresse également ses remerciements à l'APE, qui s'est chargée d'organiser toutes les activités pour les enfants en cette belle journée. Il informe les membres du Conseil municipal que cette Association souhaite recommencer cette expérience l'an prochain.

b) Immeuble communal - route de Bellegarde 18, 20 et 22

M. Bouvier confirme que la clôture des comptes relatifs aux travaux montre que les montants annoncés en début de chantier seront respectés.

M. Cal Suarez demande si la réfection de la cage d'escalier suite à l'installation des renforts antisismique a été effectuée.

M. Bouvier répond que de faux plafonds avec spots intégrés ont été installés et que les piliers n'ont finalement pas été recouverts, mais uniquement repeints. Personne n'a fait de remarque à ce sujet, les locataires étant certainement ravis de ne plus avoir toutes les nuisances sonores liées à ces énormes travaux.

M. Party demande si la façade qui présentait des défauts (côté ville) a finalement été refaite.

M. Bouvier explique que ces défauts n'étaient en réalité que des taches provenant du nettoyage des échafaudages (débris giclés contre le mur). Un gros coup de lavage, pris en charge par l'entreprise concernée, a suffi à redonner une couleur uniforme à cette façade.

c) Salle communale

M. Bouvier indique que malgré la pression exercée, les travaux devant la salle communale n'ont malheureusement pas pu démarrer avant fin août.

Dès lors aucune location ne sera possible jusqu'au 31 décembre 2018. Seul le repas de la Commune avec ses partenaires y est maintenu, puisqu'il est organisé juste entre la fin des travaux extérieurs et le début du changement de tous les vitrages.

Malheureusement, les deux événements traditionnels de décembre, l'Escalade et le Noël de notre jeunesse expérimentée doivent être annulés. Une rencontre festive sera organisée en janvier pour nos Aînés.

d) GSHC et Servette FC

M. Bouvier communique que la Commune dispose de 4 à 8 billets pour chaque match de hockey et de 2 abonnements pour la saison footballistique.

e) Douane de Chancy II

M. Bouvier confirme que les banderoles promouvant le covoiturage ont été installées dans chaque commune concernée par le trafic frontalier.

Il annonce par ailleurs que la première voie de covoiturage sur une autoroute binationale et transfrontalière sera ouverte à la douane de Vallard dès octobre 2018. Cette expérimentation qui durera jusqu'en septembre 2019 sera attentivement suivie par les autorités compétentes. En effet, une voie d'un kilomètre réservée aux voitures composées de deux passagers minimum devrait favoriser la fluidité sur un axe majeur et décongestionner le réseau, avec *in fine* un gain de temps de 33% en parcourant cette section. Le premier retour d'expérience sur le comportement des automobilistes sera déterminant et si le bilan est positif, un déploiement à plus grande échelle pourrait être envisagé.

En outre, le nouveau parking P+R de Viry a été inauguré hier matin et de nouvelles lignes TPG ont été développées. Malgré son scepticisme initial, **M. Bouvier** est forcé de reconnaître que les engagements pris lors des dernières rencontres franco-suisse sont jusqu'à présent tenus.

De nouvelles séances seront organisées début 2019 avec les entités suisses et françaises afin de poursuivre ce dossier.

f) Sortie des Aînés

M. Hugon relate la journée avec nos Aînés, petit-déjeuner à la Ferme aux Saveurs, visite du Moulin de Sévery et déjeuner au bord du lac à Saint-Sulpice. Nul besoin d'organiser quelque chose de compliqué, nos 60 jeunes expérimentés étaient enchantés de se retrouver.

g) Fiche PSIA

M. Hugon indique qu'un nouveau courrier, rédigé par l'Association ATCR (dont la Commune est membre), sera envoyé par ses membres à l'OFAC pour répondre à un volet supplémentaire au niveau fédéral. Suite à une mobilisation massive, la ville de Zurich a réussi à obtenir une réduction des vols de nuit.

M. Hugon déplore le manque de mobilisation des communes et estime que celles qui ne sont pas concernées devraient par écho et solidarité soutenir celles qui le sont. Il semblerait malheureusement que cela stagne à des discussions plutôt que des actions.

Mme Dubelly Hatinguais demande si les mesures sonores enregistrées par le micro sont disponibles.

M. Hugon explique que le micro aurait dû être réinstallé sur le toit de la salle communale, mais que malheureusement, à l'heure actuelle, aucune donnée n'a pu être enregistrée car il manque des pièces pour le remettre en service. Il se charge de remédier à cela rapidement. Toutefois, il ne peut s'empêcher de constater le manque de réaction des habitants concernés par les nuisances actuelles et à venir, malgré la séance d'information sur le développement prévu de l'aéroport tenue à Chancy en novembre 2017.

M. Cal Suarez pointe que bien qu'ayant assisté à cette présentation, il n'a pas saisi ce qu'une personne privée peut mettre en place concrètement pour lutter contre cet essor.

M. Hugon rétorque que les réponses de type technique sont effectivement rédigées par l'ATCR et transmises pour mise en page officielle aux communes membres de l'Association. Il reste toutefois le courrier des lecteurs, d'éventuelles pétitions ...

Mme la Présidente reprend la parole et souhaite évidemment que chacun se responsabilise pour s'exprimer comme l'a suggéré **M. Hugon**.

a) Journée à pied à l'école

M. Hugon informe les membres du Conseil municipal que la journée à pied à l'école aura lieu vendredi 21 septembre. Le cortège passera comme chaque année par le chemin des écoliers officiel et est organisé par l'APE.

Mme Conrad se charge de faire les photos pour le journal.

i) Jeunesse de Chancy

M. Hugon rencontre tout prochainement cette association afin de faire un bilan des activités assumées en 2018. Si un membre de la commission des affaires sociales, sports et loisirs souhaite se joindre à lui, il(elle) est évidemment le(la) bienvenu(e).

8. PROJET DE DÉLIBÉRATION

a) Proposition relative au projet de plan localisé de quartier n° 29949-50 situé au chemin des Raclerets sur le territoire de la commune de Chancy

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 10 oui et 2 abstentions.

M. Bouvier précise que toutes les demandes faites au niveau des plans ont finalement été acceptées avec notamment le soutien de M. Antonio Hodgers dans le cadre du projet IEPA. Le plan est à disposition pour consultation.

M. Meylan complète en expliquant que la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie, qui soutenait le projet IEPA, a également évoqué, au niveau urbain, une liaison piétonne concrète entre le chemin des Raclerets et le chemin de Champlong.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie

M. Meylan indique que la séance prévue le 10 octobre à 18h30 sera ouverte aux membres du Conseil municipal car l'entreprise Sasso viendra présenter son projet de gravière au-delà des Bouveries. Le PDCOM sera également étudié lors de cette réunion.

En outre, **M. Meylan** informe que la précédente séance a largement été dédiée à la préparation de la journée propreté qui aura lieu le 29 septembre.

MM. Bouvier et **Hugon** s'excusent alors pour leur absence liée à une séance ACG toute la journée.

b) Commission de la circulation et sécurité routière

M. Merlon mentionne le souhait d'acheter des radars éducatifs tout en ne perdant pas de vue la possibilité d'installer des répressifs ultérieurement. D'ailleurs, la mise en place de nouveaux panneaux de limitation de vitesse a été effectuée afin que tout le village soit en conformité avec la loi. Il évoque également la pose du revêtement phono absorbant couvrant maintenant la quasi-totalité des grands axes ainsi que le stationnement sauvage, malheureusement toujours aussi inadéquat notamment au chemin de Champlong.

M. Party signale par ailleurs qu'un panneau affichant fin de zone 30 est posé à l'entrée du cimetière alors que ce tronçon du chemin de Champlong est limité à 40km/h.

c) Commission des affaires sociales, sports et loisirs

M. Cal Suarez indique que la commission a rencontré la FASE pour une présentation des projets du LAL (local en accueil libre) et de la Jeunesse de Chancy. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs été réalisés par ou pour nos jeunes Chancynois et font l'objet d'un très bon retour.

Une discussion sur la procédure d'attribution des subventions s'est tenue entre les membres de cette commission et l'Exécutif.

Association Seniors Chancy

Pour mémoire, elle a été fondée le 23 avril 2018 et **M. Meylan** annonce avec fierté qu'elle a débuté ses activités en septembre dont voici une énumération non exhaustive :

- cuisine;
- entraide (transport et soutiens divers);
- culture (conférence);
- anti-isolement et intergénérationnel (collaboration probable avec la Jeunesse de Chancy);
- sports et loisirs (marche);
- détente et beauté;
- ramassage de noix, activité saisonnière organisée suite à la visite du Moulin de Sévery qui les a inspirés.

Festival Country

Mme Dubelly Hatinguais commente avec grand plaisir ces trois jours (13, 14 et 15 juillet) qui se sont magnifiquement bien déroulés grâce à l'investissement, entre autres, de tous les bénévoles. L'Association chancynoise Balkafesti, à la tête de cette manifestation, espérait environ 1'500 visiteurs mais c'est plus de 3'000 festivaliers qui se sont déplacés pour cet événement.

Elle remercie vivement l'Association Seniors Chancy, investie dans la tenue de la prison, ainsi que la Jeunesse de Chancy largement impliquée dans le montage et le démontage.

Balkafesti est très heureuse du résultat puisqu'il a permis le versement d'une subvention à deux associations.

Mme Dubelly Hatinguais conclut : à l'année prochaine !

Jardins familiaux sur une parcelle sise au chemin des Raclerets

Mme Conrad demande si les « jardins familiaux » qui ont récemment vu le jour sur cette parcelle sont légaux. Elle s'inquiète notamment des nombreux véhicules circulant depuis sur le chemin des Raclerets qui, pour rappel, est interdit à la circulation à l'exception des véhicules agricoles.

M. Bouvier répond que des recherches vont être effectuées et qu'un courrier sera adressé, dans un premier temps au propriétaire de la parcelle afin qu'il fasse respecter cette signalisation à ses locataires et si cela devait ne pas suffire, au Département concerné dans un deuxième temps.

M. Bouvier souhaite faire une communication à huis clos pour préserver la sphère privée et éviter que des éléments ne sortent dans le public pour le moment.

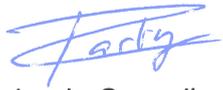
Mme la Présidente reprend la parole et demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

Le huis clos est accepté à l'unanimité soit par 12 oui.

Mme la Présidente lève le huis clos et la séance à 22h10.



La Présidente du Conseil municipal
Isabelle Giannattasio



Le Secrétaire du Conseil municipal
Raphaël Party



La Secrétaire
Joëlle Noverraz